

TROUBLE DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ

La stratégie nationale 2023-2027 permet de prendre en compte les spécificités des enfants, adolescents et adultes ayant un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- ▶ Un repérage anticipé pour intervenir le plus tôt possible et abaisser l'âge du diagnostic : un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) sévère peut être **diagnostiqué à partir de l'âge de 4 ans**⁹.
- ▶ Une guidance parentale proposée aux parents dès le diagnostic de TDAH établi.
- ▶ Un soutien dans l'accès et l'effectivité des droits.
- ▶ Un accès facilité au périscolaire pour les enfants TDAH.
- ▶ Une scolarisation adaptée : méthodes d'apprentissage adaptées, accessibilité des supports et des environnements, accès aux compensations (pédagogiques, humaines et numériques), accès aux dispositifs d'autorégulation, prise en compte de la fatigabilité.
- ▶ Une scolarisation adaptée au collège, au lycée et à l'université, avec une attention particulière pour les périodes de transition.
- ▶ Une **formation des enseignants sur l'adaptation de la pédagogie** à la diversité des fonctionnements cognitifs.
- ▶ Des actions préventives et de sensibilisation pour éviter le harcèlement.
- ▶ Un soutien dans l'accès à l'enseignement supérieur avec l'extension d'Aspie Friendly aux autres TND (renommé Atypie friendly).
- ▶ Un accès aux thérapeutiques et aux accompagnements adaptés **dans le cadre d'une filière de soins dédiée**.¹⁰
- ▶ La **prise en compte du TDAH par les centres de soins**, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).
- ▶ La prise en compte du TDAH par les soignants **en milieu pénitentiaire**.
- ▶ Un accompagnement en cas de diagnostic tardif (13 ans et plus).
- ▶ La proposition d'éducation thérapeutique pour les adolescents et adultes.
- ▶ La possibilité d'avoir recours à un groupement d'entraide mutuelle.
- ▶ Un accès à la culture et aux lieux culturels facilité pour les personnes TDAH et leurs familles.
- ▶ Un accès facilité au permis de conduire.
- ▶ La possibilité de bénéficier d'un service de répit et relayage.
- ▶ Des dispositions pour éviter la confusion entre TDAH et maltraitance.
- ▶ Un **système d'écoute et d'informations au sujet des TDAH**.

9 - Clinical Practice Guideline for the Diagnosis, Evaluation, and Treatment of Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder in Children and Adolescents | Pediatrics | American Academy of Pediatrics (aap.org) recommande que « le médecin initie une évaluation pour le TDAH à partir de 4 ans en cas de difficultés pédagogiques ou comportementales associées à des symptômes d'inattention, d'hyperactivité ou d'impulsivité, en raison de « données scientifiques de plus en plus robustes sur la capacité de diagnostiquer à partir de 4 ans ». Cf. note de cadrage de la HAS, Trouble du neurodéveloppement/TDAH : Diagnostic et prise en charge des enfants et adolescents (has-sante.fr) de décembre 2021. Les recommandations canadiennes citent également l'âge de 4 ans affirmé par les américains : Canadian-ADHD-Practice-Guidelines-4.1-January-6-2021.pdf (caddra.ca), p 33.

10 - Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de santé constitueront la référence.